

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1012

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	1
Solidarité à l'égard des pays en développement	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel nous souhaitons porter la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose à 25 %.

Ainsi nous souhaitons rappeler l'importance de ressources financières conséquentes pour mettre fin à ces pandémies. En effet, près de 800 000 personnes sont mortes du SIDA l'an passé et 37,9 millions de personnes vivraient toujours avec le VIH à l'heure actuelle. Chaque année 10,4 millions de personnes sont atteintes de tuberculose et 1,7 million en décèdent. Et un enfant de moins de 5 ans meurt du paludisme toutes les deux minutes.

Le Fonds mondial joue un rôle capital dans les pays en développement. On estime que 27 millions de vies ont été sauvées depuis sa création en 2001. Il faut continuer à se mobiliser et se mobiliser encore davantage !

Le SIDA, la tuberculose et le paludisme tuent encore 8000 personnes par jour. Mais cette situation n'est pas une fatalité.

Pour en finir avec ces pandémies, les États doivent augmenter leurs financements. La contribution de la France au fonds mondial n'a pas augmenté depuis 2010. Nous souhaitons ainsi, comme de nombreuses associations et organisations non gouvernementales, que la France augmente de 25 % sa contribution au fonds mondial.

Ainsi nous transférons un euro symbolique de l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement » vers l'action 05 « Coopération multilatérale » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ».